

APPEL D'OFFRES POUR LA MISE EN PLACE D'ACTION DE PROFESSIONNALISATION « DANS LE CADRE DE L'OFFRE DE SERVICE DES FONGECIF »

CAHIER DES CHARGES N° 2015-07-00012

Date limite de dépôt des dossiers de candidature le :
25 aout 2015 12 H

CADRAGE JURIDIQUE :

Cet appel d'offres est réalisé conformément aux dispositions du *décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005* fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'*ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005* relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Ce marché est passé selon les modalités prévues par l'article 10 du décret précité, selon lequel «Au-dessous des seuils de procédure formalisée [fixé à 207 000€ H.T pour les marchés de fournitures et de services passés par les pouvoirs adjudicateurs autres que ceux mentionnés aux 3° et 5° du I de l'article 3 de l'ordonnance du 6 juin 2005], les marchés sont passés selon des modalités librement définies par le pouvoir adjudicateur. Sauf dans le cas où le pouvoir adjudicateur décide expressément de mettre en œuvre une des procédures formalisées, les caractéristiques techniques des fournitures, des services ou des travaux qui sont portées à la connaissance du ou des candidats peuvent être décrites de manière très succincte.

I. Description du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)

Créé par l'Accord National Interprofessionnel du 7 janvier 2009 sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) est une association constituée entre les organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel.

Au moyen des ressources d'origine légale, conventionnelle ou contractuelle qu'il reçoit et gère, le FPSPP a notamment pour missions :

- ☞ De contribuer au financement d'actions de formation professionnelle concourant à la qualification et à la requalification des salariés et demandeurs d'emploi ;
- ☞ D'assurer la péréquation des fonds par des versements complémentaires aux OPCA pour le financement de formations organisées dans le cadre du contrat de professionnalisation ;
- ☞ D'animer les OPCA et OPACIF. ;
- ☞ De contribuer au développement de la formation des salariés des entreprises de moins de dix salariés et des entreprises de dix à quarante-neuf salariés ;
- ☞ De financer les heures acquises et mobilisées au titre du CPF lorsque :
 - ☞ le dispositif est mobilisé à l'occasion d'un CIF ;
 - ☞ le dispositif est mobilisé par un demandeur d'emploi.
- ☞ D'assurer la répartition des fonds destinés au financement du CIF collectées par les OPCA entre les FONGECIF ;
- ☞ De contribuer au développement de systèmes d'information concourant au développement de la formation professionnelle

II. Contexte de ce cahier des charges

Depuis près de quinze ans, les instances paritaires (Copacif, FUP puis FPSPP) ont apporté une attention particulière à la professionnalisation des équipes de travail des Fongecif et ont proposé depuis 1999 un dispositif national de professionnalisation en complément du plan de formation propre à chaque Fongecif.

Afin de soutenir le déploiement de la nouvelle réforme, et en particulier la mise en œuvre du CEP et du CPF, le FPSPP prolonge cette action par un accompagnement accru des Fongecif afin d'ajuster les compétences aux nouvelles exigences de cette réforme. Celles-ci impactent tous les métiers mais plus particulièrement ceux du conseil et de la gestion administrative et financière. Elle modifie les actes professionnels pour répondre à de nouvelles missions (mise en œuvre du CEP, soutien du déploiement du CPF, veille à la qualité de la formation, etc.).

III. Objectifs généraux

Pour faire face à cette situation le FPSPP souhaite renforcer et/ou doter, d'octobre 2015 à juillet 2016, les collaborateurs des Fongecif des capacités nécessaires au déploiement d'une offre de service conforme au cahier des charges du Conseil en Evolution Professionnelle. L'architecture globale de cette offre de service est ébauchée et plusieurs équipes travaillent à son opérationnalisation en produisant des documents de spécification et en expérimentant des pratiques.

Ces travaux seront finalisés au dernier trimestre 2015 et permettront de préciser les compétences attendues par la mise en œuvre de cette offre de service renouvelée qui supposera :

- Le renforcement ou le développement de compétences génériques et transverses à l'ensemble de l'offre de service ;
- Le renforcement ou le développement de compétences spécifiques et intrinsèques à une offre de service particulière ;
- Des compétences pour assumer des activités transversales (mission qualité de la formation et des prestations par exemple) ou des fonctions supports (management de la mission conseil).

i. Nature et contenu de la prestation

Le, les prestataire(s) retenu(s) à l'issue du processus de sélection interviendra dans le cadre de la mise en place d'actions contribuant à la professionnalisation des collaborateurs et aura pour mission :

- ↪ De concevoir un dispositif de formation dans un format convenu tel que décrit dans l'annexe,
- ↪ D'animer la formation et de fournir toutes les ressources et documents utiles à l'atteinte des objectifs de formation,
- ↪ De mettre en place, si besoin, un dispositif d'accompagnement à distance afin de faciliter l'éventuel travail d'intersession et/ou la mise en œuvre des acquis de formation,
- ↪ De mettre en forme les productions réalisées en court de formation, de les transmettre aux stagiaires ainsi qu'au FPSPP (Bruno BERTOLI et Elodie PERRIN),
- ↪ D'évaluer l'impact de la formation auprès des participants et la pertinence des objectifs poursuivis,
- ↪ D'être force de proposition pour améliorer et prolonger l'effort formation.

Par ailleurs le FPSPP et le prestataire signeront une convention de formation professionnelle (ou de prestation d'accompagnement). Voir en annexe le cadre de cette convention.

ii. Calendrier

Le calendrier de mise en place se fera à cheval sur deux années, d'octobre 2015 à juillet 2016.
Les dates des actions 2015 sont précisées dans l'annexe.

iii. Pilotage

Le FPSPP supervisera le prestataire dans sa mission et en confie la responsabilité à Bruno BERTOLI, chef de projet OPACIF au service animation des réseaux.

iv. Moyens mis à disposition

Le FPSPP assurera l'organisation logistique des formations : réservation de salles et des hébergements, invitation des participants.

IV. Constitution des dossiers de candidatures

L'offre du candidat sera restituée en trois NOTES DISTINCTES :

- **Une offre technique** présentant la proposition d'intervention
- **Une fiche descriptive par action de formation (en format Word)**, sur la base du canevas ci-joint
- **Une offre financière** détaillée (préciser si soumis ou pas à la TVA)

1. Offre technique

Présentation du prestataire

- La raison sociale ;
- Le SIRET ;
- L'effectif global de la structure ;
- Les secteurs d'interventions et/ou domaines d'activités ;
- Son expérience et clients. Le prestataire présentera quelques références de travaux similaires menés récemment.

2. Fiche descriptive par action de formation Chaque « module » de formation fait l'objet d'une fiche descriptive, recto verso maximum. Voir modèle ci-joint à utiliser.

Elle sera rédigée dans la perspective d'informer les candidats potentiels des éléments essentiels de la prestation.

3. Offre financière

Le prestataire indique de manière très précise le nombre de jours qu'il a déterminés et le prix en euros HT et TTC.

V. Planning de réalisation de la consultation

Pour les actions programmées en 2015 et pour le premier semestre 2016 :

| | |
|---------------------------|---|
| 21 juillet 2015 | Lancement de la consultation |
| 19 aout 2015 | Possibilité de réunion questions/réponses |
| 25 aout 2015, 12 h | Clôture de la consultation |
| 11 septembre 2015 | Notification d'attribution du marché |

VI. Critères de sélection

L'offre retenue sera celle jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères suivants :

1. L'expérience du candidat en matière de formation, dans le champ de l'orientation professionnelle et de la formation,
2. Une connaissance des impacts de la réforme, en particulier des enjeux du CEP (Conseil en Evolution Professionnelle) et des évolutions des métiers du conseil,
3. Une maîtrise du fonctionnement des Fongecif et une expérience d'accompagnement ou de formation en intra Fongecif,
4. Le respect des dates quand celles-ci sont imposées,
5. La bonne compréhension de la problématique sous-jacente à l'action de formation,
6. Les moyens humains déployés pour répondre à ce cahier des charges,
7. La stratégie et les modalités pédagogiques proposées,
8. Le coût de la prestation (rapport qualité prix).

Le FPSPP se réserve le droit d'annuler la mise en route de la prestation en amont de la sélection du prestataire, et le cas échéant, de déclarer cet appel d'offres infructueux si aucune candidature ne présente les garanties attendues.

En aval de la sélection du prestataire le FPSPP se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation au regard des résultats de la procédure d'inscription des « stagiaires ». Le prestataire en sera alors informé dans un délai minimum d'un mois avant le début de l'action.

Le FPSPP se réserve le droit de solliciter des candidats retenus la démultiplication d'action de formation. Le calendrier sera alors validé d'un commun accord.

VII. Condition de remise des offres des candidats

Les offres sont soit adressées par courrier postal recommandé avec accusé de réception dont la date limite de réception est fixée au **25 aout 2015 12 H**, à l'attention du service juridique du FPSPP, soit remises en mains propres au secrétariat du service juridique contre récépissé **au plus tard le 25 aout 2015 12 H**, à l'adresse suivante : **FPSPP, 11 rue Scribe, 75009 PARIS.**

Elles sont également adressées par voie électronique à l'attention du service juridique du FPSPP à l'adresse email suivante: servicejuridique@fpspp.org ainsi qu'à Bruno BERTOLI, chef de projet OPACIF (bbertoli@fpspp.org) et Elodie PERRIN, assistante de gestion (eperrin@fpspp.org).

VIII. Annexes

- a. Note technique : Des actions de professionnalisation pour accompagner le déploiement du CEP et anticiper les impacts de la réforme de la FPC
- b. Trame type de fiche descriptive
- c. Convention type de formation professionnelle

IX. Ressources mises à disposition

- a. Le guide repère « Accompagner les transitions » : https://files.havas.com/asp/guide_fongecif ;
- b. Le référentiel de certification des engagements de service.